

DELIBERATION CFVU-095-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 03 juillet 2023

Objet de la délibération : Convention UA - ESA

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 12 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

*Pour le Président et par
délégation,*

Le directeur général des services

Didier BOUQUET

Signé le 20 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023

CONVENTION DE FORMATION UNIVERSITE D'ANGERS – ESA Formations en partenariat

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01

Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLED0

Ci-après désignée par les termes "l'Université" ou "la composante" ou "la composante de rattachement"

Et

Nom de l'établissement partenaire : Le Groupe ESA - École Supérieure des Agricultures

Adresse de l'établissement : 55, rue Rabelais – BP 30748 -49007 Angers Cedex 01

Représenté par : René Siret, Directeur Général

Ci-après désigné par les termes "l'établissement partenaire" ou « ESA »

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les accréditations ministérielles pour les formations concernées ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et LE GROUPE ESA - École Supérieure des Agricultures décident à l'occasion du contrat quinquennal 2022-2027 d'actualiser leur partenariat concernant les formations listées en annexe 1.

Cette collaboration s'inscrit dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

Dans cette convention, le terme « étudiant » regroupe tous les inscrits à l'Université d'Angers (statut étudiant, apprentis, stagiaires de la formation continue et personnes en contrat de professionnalisation).

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières relatives aux formations de licence professionnelle visées en annexe 1 et accréditées pour la période 2022-2027 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et faites en partenariat avec l'établissement partenaire.

La présente convention a également pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et les dispositions financières pour la mention de master Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, coaccrédité entre les deux établissements pour la période 2022-2027.

Article 2 : Coordination générale du partenariat

2.1 Organisation générale

Chaque formation concernée par la présente convention est rattachée à une composante dite de rattachement. Cette composante a la charge du suivi pédagogique de la formation.

Les composantes concernées par les formations qui font l'objet de la présente convention sont précisées en annexe 1.

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des enseignants sont assurés par l'établissement partenaire, en concertation avec l'Université d'Angers. Les enseignements se déroulent conformément aux modalités définies dans le dossier d'accréditation pour la période 2022-2027.

L'établissement partenaire transmet chaque année à la Direction des enseignements de la vie étudiante et des campus et au binôme de responsables Établissement partenaire/UA :

- Avant le 30/06 de l'année universitaire N : les maquettes et le tableau des modalités de contrôle des connaissances (MCC) de l'année N+1 qui précise la liste et la composition de l'ensemble des chargés d'enseignement et de leur titre ou diplôme et leur CV, précisant les matières enseignées et les volumes horaires associés.
- Avant le 15/10 de l'année universitaire N : La liste des étudiants à inscrire précisant le numéro CVEC.
- Avant le 1er/12 de l'année universitaire N en vue de la rentrée N+1: les capacités d'accueil.

2.2 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé du président de l'Université d'Angers, ou de son représentant, ainsi que du directeur de l'établissement partenaire, ou de son représentant.

Il se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président de l'Université d'Angers.

Il a pour mission notamment de :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre de la convention ;
- Veiller à la correcte transmission des informations nécessaires notamment au suivi des étudiants, à la mise en œuvre de la section disciplinaire ;
- De veiller à ce que l'établissement partenaire soit bien référencé auprès de FRANCE COMPETENCES pour les formations concernées par la présente convention ;
- De veiller que les formations concernées par cette convention soient bien référencées sur le site de l'Université, ainsi que sur la liste des formations proposées par l'Université.
- De déclarer les diplômés dans le système d'information du CPF.

2.3 Cas des masters : périmètre des consortia

Les parcours FOOD et Vintage font l'objet d'un partenariat spécifique intégrant des représentants des Universités partenaires du cursus de formation. Ces représentants sont invités aux jurys de fin d'année.

Les modalités de collaboration ainsi que les conditions financières existant entre l'établissement partenaire, porteur principal des parcours de masters y compris financièrement, et les autres partenaires des consortia sont régies par une convention séparée.

Les membres des consortia internationaux sont précisés en annexe 4.

Dans le cas où le périmètre du consortium (universités membres) d'un ou des deux parcours de Masters seraient modifiés, l'établissement partenaire en adresse l'information dûment motivée à la Présidence de l'Université d'Angers au plus tard 6 mois avant la rentrée correspondant à la mise en place du cursus selon le périmètre reconfiguré.

Il est entendu que des décisions relatives à l'appartenance de l'Université d'Angers à ce consortium ne peuvent être prises qu'après accord préalable des deux parties.

2.4 Création d'un nouveau parcours

L'établissement partenaire a la possibilité d'ajouter un nouveau parcours au sein du DNM STAAE.

Cet ajout doit être validé par l'Université : l'établissement partenaire vérifie avec la composante qui porte le Master (et notamment le Président de Jury) que ce nouveau parcours s'intègre bien dans le Master DNM.

La maquette pédagogique est validée en CFVU, et le nouveau parcours est intégré dans le cadre du conventionnement entre l'Université et l'ESA.

Article 3 : Organisation pédagogique

3.1 Désignation du jury d'examen et du jury de diplôme

Conformément aux articles L.613-1 et L.712-2 du Code de l'Éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury des diplômes de licence, de licence professionnelle et de master. Le jury de diplôme est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé paritairement d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'établissement partenaire, ainsi que, dans le cas des Masters, des représentants des partenaires des consortia. Le président du jury a voix prépondérante.

Pour les licences professionnelles, le jury comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle, conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019.

Le calendrier des examens et des dates de jury (session 1 et session 2) est défini par l'établissement partenaire. Ce calendrier est transmis à la composante de rattachement de la formation en début d'année universitaire.

Pour chaque réunion de jury d'examen ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu du jury.

3.2 Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre du contrôle des connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes validées par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Angers.

L'organisation de ce contrôle (choix des sujets, correction des épreuves, gestion des résultats et organisation matérielle) est assurée par l'établissement partenaire, en conformité avec les règles décrites dans la charte des examens de l'Université d'Angers qui est communiquée à l'établissement partenaire au 1^{er} octobre de chaque année universitaire.

Les sujets d'examen sont proposés par l'établissement partenaire. Le président de jury de l'Université d'Angers peut demander à en avoir connaissance. L'établissement partenaire s'engage à mettre à disposition les sujets et à organiser si nécessaire une concertation entre le président de jury et les responsables de formation.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

3.3 Délivrance des diplômes

Application pour les Licences Professionnelles :

Les résultats aux examens sont communiqués à l'Université d'Angers après les jurys de session 1 (mois de juillet)

et de session 2 (mois de septembre) de l'année universitaire en cours pour l'édition du diplôme et des documents s'y rattachant (attestation de réussite).

L'établissement partenaire ne figure pas sur le diplôme.

Application pour les Masters :

L'établissement partenaire est en charge de la rédaction du procès-verbal établissant les résultats aux examens. Ce procès-verbal est communiqué par l'établissement partenaire à l'Université d'Angers à la fin de chaque année universitaire. Leur communication tient lieu d'information pour la co-délivrance du diplôme.

Le diplôme du parcours *Vine, wine and terroir management (VINTAGE)* est délivré conjointement par l'Université d'Angers et l'établissement partenaire. Le diplôme du parcours *Local products and traditional food (FOOD IDENTITY)* est délivré conjointement par l'Université d'Angers, l'établissement partenaire et VetAgro Sup.

Le diplôme est édité par l'Université d'Angers.

Le supplément au diplôme est édité par l'établissement partenaire

Les attestations de réussite et les attestations de diplôme sont établies par l'établissement partenaire.

3.4 Convention et suivi de stage

Le stage proposé dans le cadre de la formation dispensée par l'établissement partenaire donne lieu à la signature de la convention de stage selon un modèle défini avec l'Université d'Angers.

Le suivi des étudiants en stage est du ressort de l'établissement partenaire qui s'engage, en qualité d'établissement d'enseignement au sens de la loi, à signer la convention tripartite avec l'organisme d'accueil et l'étudiant. Systématiquement, l'établissement veille à demander une attestation en responsabilité civile à l'étudiant pour tout stage effectué en France ou à l'étranger et s'assure des bonnes conditions de réalisation du stage.

3.5 Suivi des étudiants

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière du suivi des étudiants, l'établissement partenaire s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives au taux de réussite, à la poursuite d'étude et à l'insertion professionnelle des étudiants des formations concernées par la présente convention.

Le comité de pilotage veille à la bonne transmission de ces informations.

Article 4 : Organisation administrative

4.1 Organisation du recrutement des étudiants

Les étudiants sont admis à s'inscrire sous réserve de remplir les conditions d'accès à la formation, selon les modalités définies et gérées par l'établissement partenaire

Lorsque nécessaire, les dossiers sont présentés en commission de validation de l'Université d'Angers. Les responsables de formations de l'établissement partenaire concernés peuvent alors participer, avec voix consultative, aux commissions de validation.

4.2 Modalités d'inscription des étudiants

L'établissement partenaire effectue les démarches administratives nécessaires à l'inscription de ses étudiants auprès de l'Université d'Angers.

Les éléments nécessaires à l'inscription sont envoyés pour saisie et inscription à l'Université d'Angers, auprès de la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des Campus, selon un calendrier fixé entre les deux parties en juin de chaque année et dans tous les cas avant le 15 octobre de l'année universitaire, tel que mentionné à l'article 2.1

Dans tous les cas, les inscriptions sont réalisées dans le respect du calendrier universitaire adopté chaque année par les instances de l'Université d'Angers. Dès adoption, ce calendrier est transmis à l'établissement partenaire. Ce calendrier fixe notamment les dates limites d'inscription dans une formation, les dates limites d'annulation ou de modification des inscriptions.

4.3 Droits universitaires et Contribution vie étudiante et des campus

L'établissement partenaire veille à informer ses étudiants de l'obligation de s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et des Campus (CVEC) avant toute inscription. L'acquittement de cette contribution se fait individuellement, sur le téléservice dédié. Les apprentis sont également soumis à l'acquittement de cette contribution. Aucune inscription ne peut être réalisée à l'Université d'Angers, sans la communication d'un numéro de CVEC valide pour l'année universitaire en cours.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits universitaires fixés par arrêté interministériel.

4.4 Droits et obligations des étudiants

Les étudiants inscrits à l'Université d'Angers dans le cadre du présent partenariat ont accès aux services communs (SCDA, SUAPS, SUIO-IP, SSU, Service UA Culturel) dans les mêmes conditions que les autres étudiants de l'Université d'Angers.

Ils peuvent accéder aux services en ligne et à l'ENT.

Les aides à la mobilité étudiante sont assurées par l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'établissement partenaire, inscrits dans les formations relevant de la présente convention, relèvent de la section disciplinaire de l'Université d'Angers, dans les cas prévus à l'article R712-10 du Code de l'éducation.

L'établissement partenaire transmet au président de l'Université d'Angers, sans délai, tous les éléments nécessaires à la saisine de la section disciplinaire dès connaissance des faits.

Article 5 : Modalités de suivi des formations

Pour assurer l'administration et la gestion des formations concernées par la présente convention un conseil de perfectionnement est mis en place pour chacune d'entre elles, ainsi qu'un conseil de perfectionnement commun pour le programme Licence professionnelle.

Leur composition est actualisée annuellement selon le modèle en annexe 3 et transmise au Directeur de la composante de rattachement.

5.1 Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la mention de licence, de licence professionnelle ou de master ou par le directeur des études. Il est organisé par l'établissement partenaire. Il est composé au minimum du responsable de formation de l'établissement partenaire, d'un professionnel et d'un étudiant inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation.

Il se réunit annuellement sur la base d'un calendrier précisé par l'établissement partenaire.

Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis au Directeur de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion.

Il a pour mission :

- De suivre la formation au travers de l'insertion professionnelle des étudiants ou de leur poursuite d'études ;
- De promouvoir la formation auprès des milieux professionnels ;
- De proposer des modifications de contenu ou d'organisation des enseignements afin de répondre au mieux aux problèmes de l'insertion professionnelle ;
- D'envisager l'ouverture vers la formation tout au long de la vie et l'apprentissage ;
- Si nécessaire, de veiller à ce que la répartition des ECTS soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- De suivre le bon déroulement des partenariats internationaux.

5.2 Le conseil de perfectionnement commun au Programme Licences Professionnelles

Il est créé par l'établissement partenaire un Conseil de Perfectionnement des Licences Professionnelles dont les attributions couvrent l'activité pédagogique de l'école pour les formations de licence professionnelle, et les relations avec le monde universitaire et le monde socio-économique et industriel.

Il a pour vocation d'assister la gouvernance de l'établissement partenaire sur toutes les questions relatives à l'enseignement, en particulier celles qui intéressent l'évolution des programmes et leur adéquation avec les

besoins et attentes des entreprises du secteur. Il peut émettre des vœux. Il peut être également consulté sur les liens entre formation, recherche et innovation, sur le recrutement des enseignants et la qualification en termes de domaines d'enseignements à donner à leurs emplois, et sur les projets de création ou de modification des diplômes d'établissement.

Le Conseil de Perfectionnement des Licences Professionnelles est composé des membres suivants :

- Membre interne ESA : Responsables de Formation, Responsable Programme, Responsables de Départements ;
- Membres de l'Université d'Angers : représentants des composantes de l'Université d'Angers ; Directeur adjoint - Responsable pôle Formation, Services centraux ;
- Membres de droit : Directeur Général ESA, Directeur LM, Directrice des Départements ; Responsable du développement et de la gestion de l'alternance.
- Membres externes : nommés par le Président du Conseil de Perfectionnement sur proposition du Vice-Président du Conseil, après avis du Conseil de Perfectionnement ;
- Représentants étudiants.

Le conseil de perfectionnement des Licences Professionnelles se réunit 1 fois par an.

5.3 Evaluation des formations

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants, sous la responsabilité de l'établissement partenaire. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques du conseil de perfectionnement

Article 6 : Validation des acquis de l'expérience, des acquis professionnel et personnels, des études

Les validations des acquis de l'expérience, des acquis professionnels et personnels et des études sont effectuées, si nécessaire, selon les procédures mises en œuvre à l'Université d'Angers conformément à la réglementation en vigueur.

Les dossiers de validation sont étudiés en commission de validation par l'Université d'Angers et selon le calendrier fixé par l'Université d'Angers.

Article 7 : Alternance et formation tout au long de la vie

7.1 Alternance

Les formations peuvent, si cela est prévu dans la maquette, accueillir des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation.

Le recrutement des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation peut s'opérer jusqu'au début de la première période d'alternance en entreprise. En cas d'insuccès dans la recherche d'un employeur, pour les formations à public mixte (alternants, formation initiale) l'étudiant peut être intégré sous statut étudiant.

Le CFA de l'établissement partenaire gère les apprentis inscrits et perçoit la prise en charge versée par l'OPCO. Il fournit à l'Université d'Angers, chaque année, la liste des apprentis inscrits dans une formation relevant de la présente convention.

L'établissement partenaire et son CFA s'engagent à respecter toute la réglementation en vigueur concernant le suivi des alternants.

7.2 Formation continue

Les stagiaires relevant de la formation continue sont accompagnés par le service de formation continue de l'établissement partenaire.

L'établissement partenaire fournit à l'Université d'Angers, chaque année, la liste des stagiaires relevant de la formation continue inscrits dans une formation relevant de la présente convention.

L'Université d'Angers étant l'établissement certificateur au sens France Compétence, l'établissement partenaire s'engage à mettre à disposition de l'UA, sur simple demande, l'ensemble des documents et justificatifs suivants :

- la liste des intervenants, avec leurs CV et contrats de travail ;
- Les modalités de communication (plaquettes, sites web) faisant apparaître la complétude des informations (objectifs, candidatures, évaluations, prérequis) ;
- Les indicateurs de résultats concernant les stagiaires de la formation professionnelle (taux de réussite et d'insertion, taux de satisfaction) ;
- Les documents mis à disposition des stagiaires de la formation professionnelle : règlement intérieur, livre d'accueil, les supports pédagogiques ;
- La politique d'accueil des stagiaires en situation de handicap : schéma du handicap, assurance de locaux adaptés et de matériels adaptés ;
- Les documents et dispositifs de suivi des stagiaires de la formation professionnelle : modalités de sélection, analyse du besoin et réorientation, contrats et conventions de formations, dispositifs d'émargement, procédure de gestion des abandons et des relances systématiques ;
- Les documents de suivi de la formation : composition des conseils de perfectionnement, comptes rendus, évaluation de satisfaction des stagiaires et des intervenants

Cette obligation est liée à la certification Qualiopi de l'Université d'Angers, les pièces justificatives doivent être conservées à disposition par l'établissement partenaire pendant 3 ans.

Article 8 : Communication

Les partenaires s'engagent à faire mention de leur partenariat dans toute communication relative aux formations concernées par la présente convention.

Article 9 : Propriété intellectuelle – confidentialité

Chaque partie considère comme strictement confidentiel tout support, idée ou concept pédagogique provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir la connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention. En particulier, chacune des parties s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés pédagogiques dont elle aurait été amenée partager la connaissance du fait de l'exécution des formations relevant de la présente convention.

La documentation mise à la disposition des étudiants par l'équipe pédagogique constitue des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du Code de la Propriété intellectuelle dont les enseignants sont seuls titulaires des droits d'auteurs.

Dans ces conditions, chacune des parties s'interdit formellement :

- De reproduire, copier, diffuser, communiquer et/ou représenter tout ou partie de la documentation pédagogique ;
- De modifier et d'altérer toute marque et/ou inscription figurant sur tout ou partie de la documentation appartenant à chacune des parties ;
- D'en faire usage en dehors de la présente convention ;
- De porter à la connaissance de tiers, même partiellement, de quelque façon que ce soit, tout document ou support mis à sa disposition en application de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à ce que ses équipes pédagogiques n'utilisent cette documentation que dans le cadre exclusif de la formation.

Aucune publication pédagogique ou communication auprès de tiers de la documentation appartenant à chacune des parties ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable et expresse de l'autre partie.

Article 10 : Données personnelles

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, chacune des Parties, en qualité de responsable de traitement des données, peut être amenée, sous réserve de l'information préalable des personnes concernées, à communiquer à l'autre Partie des données à caractère personnel (ex : nom, adresse e-mail, numéro de téléphone de ses apprenants).

Les Parties s'engagent à respecter les obligations issues du règlement n°2016/679 du 14 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et dans ce cadre à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel des personnes concernées, notamment en empêchant tout accès aux données à des tiers qui ne seraient pas préalablement autorisés.

Les Parties utiliseront les données communiquées le cas échéant par l'autre Partie aux seules fins d'exécution de

la Convention.

Si les données à caractère personnel ne sont plus requises pour l'exécution de la Convention, les Parties les supprimeront dans les meilleurs délais.

Article 11 : Dispositions financières

11.1 Gestion des étudiants

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant fin février de chaque année universitaire, la facturation des montants des droits universitaires (article 4.3), sur la base des effectifs définitifs constatés au 31 décembre.

Cette facturation est calculée de la manière suivante :

- Etudiants non boursiers : acquittement du montant des droits universitaires ministériels à taux plein ;
- Etudiants boursiers : exonération des droits universitaires ministériels ;
- Stagiaires de la formation continue et apprentis : contribution équivalente au montant des droits universitaires ministériels à taux plein.

Le cas échéant, une facturation complémentaire est effectuée avant le 1^{er} septembre.

11.2 Participations aux jurys d'examen et de diplôme

La Direction des affaires financières de l'Université d'Angers transmet chaque année à l'établissement partenaire, avant le 31 août de l'année universitaire en cours, la facturation de la participation aux jurys d'examen et jury de diplôme de l'établissement partenaire du président de jury.

Il est convenu entre les parties de valoriser cette participation 6h par an et par année de formation.

Il est convenu entre les parties que la valorisation des heures est fixée à 178€ de l'heure (net de taxes), intégrant les frais de mission.

11.3 Reversement des heures d'enseignement

Il est convenu que les heures d'enseignement assurées par les enseignants ou enseignants-chercheurs de l'Université au profit de l'établissement partenaire, ou de l'ESA au profit de l'Université, seront facturées sur la base d'un tarif de 178€ de l'heure.

Il est établi chaque année un décompte des heures effectuées. Ce décompte s'exprime en heures réelles.

11.4 Frais de missions

Les frais de mission des intervenants professionnels sont pris en charge, sur présentation de justificatifs, par

l'établissement partenaire.

Article 12 : Durée de la convention et dénonciation

La présente convention est conclue pour la durée d'accréditation des formations dans le cadre du contrat quinquennal 2022-2027. Elle entre en vigueur le 1er septembre 2023 et prend fin au terme de l'année universitaire 2027/2028.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, la Partie la plus diligente notifie le litige à l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception et les deux Parties s'efforcent de trouver une solution amiable par voie de conciliation, de médiation ou d'arbitrage. En cas de litige persistant trois mois après la notification du litige, le tribunal administratif de Nantes est seul compétent.

La présente convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, en deux exemplaires originaux,

Le
Pour l'Université d'Angers
Le Président
Christian ROBLEDO

Le
Pour l'établissement partenaire
Le Directeur Général de l'ESA
René SIRET

Annexe 1 – Formations concernées par la présente convention

Niveau formation :	Nom de la formation MENTION / Parcours / option	Code RNCP	Composante de rattachement	Mode de coopération
LP	Technico-commercial <i>Parcours management des activités commerciales des secteurs agricole, horticoles et alimentaires</i>	30163	UFR Esthua Tourisme, Culture et Hospitalité	Partenariat
LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles. <i>Parcours Management des entreprises agricoles</i>	29742	IUT	Partenariat
LP	Aménagement paysager : conception gestion et entretien <i>Parcours infographie et conception paysagère</i> <i>Parcours coordination, conception et gestion éco responsable des chantiers paysagers</i>	29733	UFR LLSH	Partenariat
LP	Productions animales <i>Parcours type métier du conseil en élevage</i>	30159	IUT	Partenariat
LP	Agronomie <i>Parcours type techniques et technologies du végétal</i>	30043	UFR Sciences	Partenariat
LP	Métiers du commerce international <i>Parcours type marketing et commerce international des vins</i>	30146	UFR Sciences	Partenariat

Niveau formation :	Nom de la formation MENTION / Parcours / option	Code RNCP	Composante de rattachement	Mode de coopération
	<i>de terroir</i>			
LP	Commercialisation des produits alimentaires <i>Parcours type VITAL, valorisation, innovation, transformation de produits alimentaires locaux</i>	30055	UFR Sciences	Partenariat
M	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement <i>Local products and traditional food (FOOD IDENTITY)</i> <i>Parcours Vine, wine and terroir management (VINTAGE)</i>	34423	UFR Esthua Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité Tourisme et Culture	Coaccréditation

Annexe 2 – Maquettes des formations concernées par la présente convention

Les maquettes jointes sont numérotées comme suit :

2a : Licence professionnelle Technico-Commercial

2b : Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricole

2c : Licence professionnelle Productions animales

2d : Licence professionnelle Agronomie

2e : Licence professionnelle Métiers du commerce international

2f : Licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires

2g : Licence professionnelle Aménagement paysager

2h : Master Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, parcours FoodID

2i : Master Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, parcours Vintage

Annexe 3 - Organisation administrative

Composition du Conseil de Perfectionnement de chaque mention

(Conformément à l'article 5.1)

Qualité	Nom et prénom
<u>Président :</u> Responsable de mention (président de jury UA)	
Représentant établissement(s) partenaire(s)	
1 Représentant Professionnel	
1 Représentant étudiant/groupe TD	

NB : Tableau à compléter autant que nécessaire

Composition du Conseil de Perfectionnement commun au programme Licence professionnelle

(Conformément à l'article 5.2)

Qualité	Nom et prénom
Responsable programme LP ESA	
Responsables de formation ESA	
Responsables de Départements ESA	
Représentants des composantes UA	
Représentant de la DEVEC	
Directeur général ESA	
Directeur programme LM ESA	
Directrice des Départements ESA	
Responsable du développement et de la gestion de l'alternance ESA	
Représentants étudiants	
Autres membres nommés par le Président du conseil de perfectionnement commun au Programme LP	

Annexe 4 - Partenaires nationaux et internationaux à la date
de signature de la présente convention

Pays	Parcours « Food Identity »- Universités partenaires dans la formation
Italie	Università Cattolica del Sacro Cuore (UCSC) - Piacenza
Roumanie	University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine (USAMV)- Cluj Napoca
France	VetAgro Sup - Lempdes et Université d'Angers (UFR ESTHUA) France+
Grèce	Ethniko Kentro Erevnas Kai Technologikis Anaptixis, (GR)
	Etablissements associés : American Origin Product Research Foundation (US)
Pays(I)	Parcours « Vintage » - Universités partenaires dans la formation
Espagne	Universidad Politécnica de Valencia (UPV)
Hongrie	Hungarian University of Agriculture and Life Sciences, Budapest (MATE)
Italie	Università Cattolica Del Sacro Cuore (UCSC) de Piacenza
Portugal	Universidade de Tras-Os-Montes e Alto Douro (UTAD) de Vila Real
Suisse	Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale : Changins
France	Université d'Angers (UFR ESTHUA) France
	Etablissements associés : Università di Bologna (IT) ; Plumpton College(UK), University of Stellenbosch (Afrique du sud), Pontificia Universidad Católica de Chile de Santiago (PUC, Chili)

LP Agronomie – Parcours techniques et technologie du végétal

UE	Modules	Evaluation 1ère session		Remarques	ECTS	Coeff.	Evaluation 2ème session
		Semestre 1	Semestre 2				
1	Communiquer en toutes situations professionnelles					6	
	Anglais	E		Session janvier	1	1	E ou O
	Anglais professionnel	E	O	Session Juin	1	0.5+0.5	
	Communiquer par écrit et par oral S'exprimer oralement avec aisance Ethique	D		Note de synthèse (décembre)	2	2	E ou O
	Communiquer avec d'autres Animer une réunion	E	O	juin	1	1	
2	Travailler avec méthode					6	
	Analyse de problème						
	Gestion de projet et organisation des ressources	E		Janvier	1	0.5+0.5	E ou O
	Etre capable de faire une recherche documentaire et une Veille informative générale économique ou technique	D		Travail de recherche et veille en lien avec le dossier filière	2	2	E ou O
	Informatique bureautique Informatique : automatisation sur Excel	D + O		Cas info lié à l'utilisation des macro d'Excel ; oral en décembre	2	2	E ou O
	Savoir réaliser une enquête de besoins ou de satisfaction		E	juin	1	1	E

3		Savoir appréhender une entreprise dans son environnement				6	
	Politique d'entreprise <i>Jeu d'entreprise</i>	CC E		CC = Kalypso en novembre uniquement pour les non apprenti Ecrit coef 2 pour les apprentis	1 1	1 1	E ou O
	Etre capable d'analyser un métier		D		1	1	
	Etre capable d'adopter une méthode d'étude d'une filière en vue de comprendre la place d'un produit ou d'une entreprise	D + O		Dossier filière Dossier décembre/ oral janvier	2	2	E ou O
	Connaitre les réglementations, normes et certifications environnementales			E	1	1	E
4		Conseil ou management				6	
	Collecte et gestion de l'information Traitement de données	CC		Traitement de données évalué en octobre	1	1	E ou O
	Conseil Mise en œuvre		E		2	2	
	Fiche technique Visites et exposés techniques	CC + O		Au long du semestre 1	1 2	3	E ou O
5		Techniques et technologies du végétal					
	Conduite de production		CC	Ecrit sur interventions pro en avril	1	5	O
	Génétique et ressources génétiques						
	Pathologie végétale		E	juin	4		
	Protection des cultures						

	Sous-groupe Sélection et expérimentation végétales						
	Création variétale		CC	Dossier sélection oral en avril	1.5+1.5		
	Génotypage ou pathologie			Compte rendu d'essais	3		
	Schéma de sélection		E	Ecrit session de juin	5	11	E ou O
	Plan Expérimentation						
	Analyse de résultats						
	Productions semences						
	Triage des semences						
	Sous-groupe Conduite de culture						
	Conduite de production		CC	Dossier Et oral en avril	3		
	Logiciels agricoles				3		
	Evaluation des impacts environnementaux		E	Ecrit session de juin	5	11	E ou O
	Méthodes d'audit						
	Réalisation d'audit						
	Sous-groupe Agro écologie						
	Biodiversité fonctionnelle		CC	Dossier Et oral en avril	3		
	Sol- gestion bio agresseurs				3		
	Cultures pluri spécifiques		E	Ecrit session de juin	5	11	E ou O
	Réalisation d'un audit						
6	Projet tutoré et travaux préparatoires (146h)	CC	D + O	Rapport méthodologique à rendre S1 (2.5pts) Soutenance et rapport écrit S2 (2.5+3pts)	8	8	D et ou O
7	Stage (420 mini) et Mémoire de stage		D + O	En juin ou en septembre	12	6+6	D et ou O

Total					60	
--------------	--	--	--	--	-----------	--

Proposition de modification pérennes 2023-2024

UE	Modules	Evaluation 1ère session		Remarques	ECTS	Coeff.	Evaluation 2ème session
		Semestre 1	Semestre 2				
1	Communiquer en toutes situations professionnelles					6	
	Communication écrite en anglais	E		Session janvier	1	1	E ou O
	Communication orale en anglais	O+E	O	Session Juin	1	0.5+0.5	
	Synthétiser des documents à thématique professionnelle Structurer une réflexion RSE	D		Note de synthèse (Décembre)	1.5	1	E ou O
		E			1	1	
	Collaborer en équipe		O	juin	1.5	1	
2	Travailler avec méthode					6	
	Analyse de problème						
	Gestion de projet et organisation des ressources	E		Janvier	1	0.5+0.5	E ou O
	Etre capable de faire une recherche documentaire et une Veille informative générale économique ou technique	D		Travail de recherche et veille en lien avec le dossier filière	2	2	E ou O
	Outil numérique de gestion de données	D + O		Utilisation de solution no code et tutoriel video ; oral en janvier	1	1	E ou O

	Savoir réaliser une enquête de besoins ou de satisfaction		E	Au long du semestre 1	2	2	E
3	Savoir appréhender une entreprise dans son environnement				6		
	Politique d'entreprise <i>Jeu d'entreprise</i>	CC E		CC = jeu d'entreprise en novembre uniquement pour les non apprenti Ecrit coef 2 pour les apprentis	1 1	1 1	E ou O
	Etre capable d'analyser un métier		D		1	1	
	Etre capable d'adopter une méthode d'étude d'une filière en vue de comprendre la place d'un produit ou d'une entreprise	D + O		Dossier filière Dossier décembre/ oral janvier	2	2	E ou O
	Connaitre les réglementations, normes et certifications environnementales			E	1	1	E
4	Conseil ou management				6		
	Collecte et gestion de l'information <i>Traitement de données sous R</i>	CC		Traitement de données évalué en octobre	1	1	E ou 0
	Conseil Mise en œuvre		E		2	2	
	<i>Fiches techniques</i> Visites et exposés techniques	CC + O		Au long du semestre 1	1 2	3	E ou 0
5	Techniques et technologies du végétal → LP AGRO ou Agroécologie conduite et experimentation (ACE) à définir pour 2024 ?						

5	Conduite de production enjeux agroécologiques		CC	Juin (avril ?)	4	5	0
	Génétique et ressources génétiques		CC	Ecrit sur interventions pro en avril	1		
	Pathologie & bactériologie végétales						
	Enjeux et réglementation						
Sous-groupe Sélection et expérimentation végétales							
			CC	Ecrit sur les bases de l'expérimentation + Compte rendu d'essais/ACP test QCM sur la sélection en avril	3	11	E ou O
	Création variétale		E	Ecrit session de juin	5		
	Génotypage						
	Schéma de sélection						
	Plans et dispositifs expérimentaux						
	Analyses des résultats d'essais						
	Productions et triage des semences						
Sous-groupe Conduite de culture & Agriculture de précision							
	Conduite de productions		CC	Dossier Et oral en avril	3	11	E ou O
	Agriculture de précision et numérique		E	Ecrit session de juin	5		
	Réalisation d'audit étude de cas						
Sous-groupe Agro écologie							
	Biodiversité fonctionnelle		CC	Dossier Et oral en avril	3	11	E ou O
	Agriculture de conservation, biodiversité				3		
	Gestion des haies						
					5		

	Réalisation d'audit étude de cas		E	Ecrit session de juin			
6	Projet tutoré et travaux préparatoires (146h)	CC	D + O	Rapport méthodologique à rendre S1 (2.5pts) Soutenance et rapport écrit S2 (2.5+3pts)	8	8	D et ou O
7	Stage (420 mini) et Mémoire de stage		D + O	En juin ou en septembre	12	6+6	D et ou O
Total						60	

Licence Pro - Aménagement paysager

Unité d'enseignement	Matière	CM	TD	TP	MCC 1ère session assidus	MCC 1ère session DA	ECTS	Temporalité (année, semestre, période)
UE1	COMMUNICATION	0	70		COEF 6	COEF 6	6	Semestre
3-LPAP UE1	Communication Anglais général et professionnel	0	24		Un examen oral + Un examen écrit (coef. 2)+ TOEIC	Un examen oral + Un examen écrit (coef. 2)+ TOEIC	2	Semestre 1
4-LPAP UE1	Communication professionnelle et interpersonnelle	0	30		Un examen oral (coef. 2)	Un examen oral (coef. 2)	2	Semestre 1
5-LPAP UE1	Communication Bibliographie	0	6		Un examen écrit (coef.1)	Un examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
6-LPAP UE1	Communication - PAO	0	10		Un examen écrit (coef.1)	Un examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
UE2	OUTILS METHODOLOGIQUES	0	50		COEF 5	COEF 5	5	Semestre
7-LPAP UE2	Outils Méthodes Résolution de problème	0	10		Examen écrit (coef.1)	Examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
8-LPAP UE2	Créativité	0	10		Examen écrit (coef.1)	Examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
9-LPAP UE2	Outils Méthodes et Gestion de Projet	0	10		Examen écrit (coef.1)	Examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
10-LPAP UE2	Outils bibliographie	0	5		Examen écrit (coef. 1)	Examen écrit (coef. 1)	1	Semestre 1
11-LPAP UE2	Outils Méthodes Informatiques	0	15		Examen écrit (coef.1)	Examen écrit (coef.1)	1	Semestre 1
UE3	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT	0	85		COEF 6	COEF 6	6	Semestre
12-LPAP UE3	Entreprise et son environnement	0	45		Examen écrit (coef.2)	Examen écrit (coef.2)	2	Semestre 1
13-LPAP UE3	Entreprise Fonctionnement	0	20		Examen écrit (coef.2)	Examen écrit (coef.2)	2	Semestre 1
14-LPAP UE3	Entreprise Métiers et Compétences	0	20		Examen écrit (coef.2)	Examen écrit (coef.2)	2	Semestre 1
			145 (dont 25 en autonomie)					
UE4	ANALYSE PAYSAGERE ET CONCEPTION	0			COEF 13	COEF 13	13	Année
15-LPAP UE4	Analyse de site	0	30		Rapport écrit collectif + soutenance à l'oral (coef. 3)	Examen écrit (coef. 3)	6	Semestres 1 et 2
16-LPAP UE4	Base de conception et d'éco-conception avec communication de projet approche fondamentale (Cas 1)	0	60 (dont 10 en autonomie)		Rapport écrit collectif + soutenance à l'oral (coef. 5)	Examen écrit (coef. 5)	7	Semestres 1 et 2
17-LPAP UE4	Base de conception et d'éco-conception avec communication de projet approche spécialisée (Cas 2)	0	55 (dont 15 en autonomie)		Rapport écrit collectif + soutenance à l'oral (coef. 5)	Examen écrit (coef. 5)	7	Semestres 1 et 2
			150 (dont 20 en autonomie)					
UE 5-1	OPTION INFOGRAPHIE	0			COEF 10	COEF 10	10	Année
18-LPAP UE5-1	Méthodes et techn.de communication infographique de projet.	0	45 (dont 5 en autonomie)		Un examen oral et/ou écrit (coef.3)	Un examen oral et/ou écrit (coef.3)	3	Semestres 1 et 2
19-LPAP UE5-1	Outils d'infographie paysagère pour les pièces techniques.	0	35 (dont 5 en autonomie)		Un examen écrit (coef.2)	Un examen écrit (coef.2)	2	Semestres 1 et 2
20-LPAP UE5-1	Projet final d'infographie paysagère	0	70 (dont 10 en autonomie)		Un examen oral et/ou écrit (coef.5)	Un examen oral et/ou écrit (coef.5)	5	Semestres 1 et 2
			150 (dont 20 en autonomie)					
UE 5-2	OPTION CONDUITE DE CHANTIER ET GESTION ECO-RESPONSABLE DES ESPACES	0			COEF 10	COEF 10	10	Année
21-LPAP UE5-2	Technique d'aménagement et de planification	0	60 (dont 10 en autonomie)		Un examen oral et/ou écrit (coef.4)	Un examen oral et/ou écrit (coef.4)	4	Semestres 1 et 2
22-LPAP UE5-2	Conduite, suivi et management	0	20		Un examen oral et/ou écrit (coef.1)	Un examen oral et/ou écrit (coef.1)	1	Semestres 1 et 2
23-LPAP UE5-2	Gestion économique et évaluation des coûts	0	25 (dont 5 en autonomie)		Un examen oral et/ou écrit (coef.2)	Un examen oral et/ou écrit (coef.2)	2	Semestres 1 et 2
24-LPAP UE5-2	Eco-gestion des aménagements paysagers	0	45 (dont 5 en autonomie)		Un examen oral et/ou écrit (coef.3)	Un examen oral et/ou écrit (coef.3)	3	Semestres 1 et 2
			150 (dont 20 en autonomie)					
UE5-3	GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	0			COEF 10	COEF 10	10	Année
25-LPAP UE5-3	Comprendre le contexte administratif, juridique et réglementaire.	0	20 (dont 5 en autonomie)				1	Semestres 1 et 2
26-LPAP UE5-3	Comprendre le volet humain, social et culturel.	0	10		Examen écrit et ou oral (coef.4)	Examen écrit et ou oral (coef.4)	1	Semestres 1 et 2
27-LPAP UE5-3	Comprendre l'approche de diagnostic scientifique pour orienter le diagnostic paysager.	0	35 (dont 5 en autonomie)				4	Semestres 1 et 2
28-LPAP UE5-3	Formaliser techniquement le projet, connaître des techniques d'aménagement et de planification.	0	35 (dont 5 en autonomie)		Examen écrit et ou oral(coef 4)	Examen écrit et ou oral(coef 4)	2	Semestres 1 et 2
29-LPAP UE5-3	Formaliser économiquement le projet, financement et évaluation des coûts.	0	30 (dont 5 en autonomie)		Examen écrit et ou oral (coef.2)	Examen écrit et ou oral (coef.2)	2	Semestres 1 et 2
UE6	PROJET TUTEUR EN GROUPES	0	370 à 320		COEF 8	COEF 8	8	Semestres
30-LPAP UE6	Projet tuteuré en groupes	0	140 (dont 90 en autonomie)		Dossier écrit collectif et soutenance à l'oral (coef.8)	Examen écrit et/ou oral (coef.8)	8	Semestres 1 et 2
			420 h dont 370 en autonomie (FI et EAD) à 320 en autonomie (FA)					Semestre 2 (FI) et année (FA et EAD)
UE7	STAGE EN ENTREPRISE EN INDIVIDUEL	0						
31-LPAP UE7	Stage entreprise	0	420 h dont 370 en autonomie (FI et EAD) à 320 en autonomie (FA)		Rapport de stage écrit (coef 6) + soutenance à l'oral (coef 6)	Rapport de stage écrit (coef 6) + soutenance à l'oral (coef 6)	12	Semestre 2 pour la FI et Année pour les FA et EAD.

LP Commercialisation des produits alimentaires – Parcours Produits locaux et circuits courts

Code Module	Intitulé du module	Intitulé de l'évaluation	Modalité d'évaluation 1 ^{ère} session	ECTS 1 ^{ère} session	Total ECTS	Date de l'épreuve 1 ^{ère} session	Modalité d'évaluation 2 ^{de} session
UE1	Communication	Anglais général	E	1	6	Janvier	E ou O
		Anglais professionnel	O	1		Juin	
		Communication écrite S'exprimer oralement avec aisance - Communiquer avec d'autre	D ou E O et/ou CC	3		S1	E ou O
Animer une réunion	O	1	S2				
UE2	Travailler avec méthode	Analyse et résolution de problème	E	1	6	Janvier	E ou O
		Gestion de projet et optimisation de ressources				Janvier	E ou O
		Veille informative	D	2		S1	
		Informatique et bureautique	D+ O	2		S1	
Méthodologie d'enquêtes	Dc et/ou E + O	1					
UE3	Connaître l'entreprise et son environnement	Politique et fonction de l'entreprise (Stratégie et organisation)	E	1	6	Janvier	E ou O
		Jeu d'entreprise -	CC et/ou O	1		S1	
		Ressources humaines – Métiers et compétences	D et/ou E	1		S2	
		Filières	Dc+ O	2		Janvier	
		Règlement de l'entreprise	Dc et/ou O	1		S2	O
UE4	Transformer une matière et caractériser le produit	Notions de base en sciences des aliments	CC + E	3	13	Janvier	E
		Technologies de transformation et stabilisation				S1 + S2	E et/ou O
		Organisation production	CC + Dc + E + O	10			
		Caractérisation d'un produit alimentaire					
UE5	Gérer un produit local innovant et son développement	Créativité produit local (gestion processus innovant)	O	0,5	9	S2	E et/ou O
		Obligations réglementaires	E + O +Dc	1,5		Janvier + S2	
		Marketing / Commerce	CC + E / Dc + O	7		S1+S2 + Juin	E et/ou O
		Valorisation d'un produit local					
UE6	Projet tutoré	Dossier méthodologique	Dc	2,5	8	Janvier	D et/ou O
		Dossier final	Dc + O	3 + 2,5		Juin	
UE7	Stage	Rapport et soutenance	D + O	6 + 6	12	Juin	D et/ou O

UE	Modules	Remarques	Evaluation		ECTS	Nbre d'heures	CM	TD
1	Communication	Pas de changement vs 2021/2022	E	Indiv	1	70		
	Anglais général		O+E	O	0.5			
	Anglais Professionnel (Wine Fair)		D + E	Indiv	2			
	Note d'analyse et culture du vin		Oral	O	1			
	Animer une réunion		Dossier	groupe	1			
	RSE et Ethique des entreprises							
	Outils méthodologique				6			
2	Méthodologie résolution de problèmes	Pas de changement vs 2021/2022	Ecrit	Indiv	1	70		
	Gestion de projet		Ecrit	Indiv	1			
	Veille informationnelle		D	collectif	2			
	Recueil et traitement de données		D	Collectif	2			
	L'entreprise dans son environnement				6			
3	Stratégie de l'entreprise	Pas de changement vs 2021/2022	Ecrit	Indiv	2	70		
	Métier et compétences		D	Indiv	1			
	Filière (viticole)		D + ECC	D + ECC	2			
	Certifications environnementales et normes		E	Indiv	1			
	Vin et terroir				10			
4	Expliquer la fabrication d'un vin	Pas de changement vs 2021/2022 sauf qu'il y a un credit ECTS en moins	CC + E	Indiv	4	120		
			+	+				
			D + O	collectif	6			
			CC + E	Indiv				
			+	+				
	Expliquer les facteurs du terroir et l'impact sur le goût du vin		D + O	Collectif				
5	Marketing et Commerce international Contenus abordés				12	120		
	Tronc commun UE5 : bases du marketing et du commerce				5	65	40	25
		Marketing du vin - les fondamentaux	Ecrit	Indiv	2			
		Vendre du vin - techniques fondamentales	Oral	Indiv	2			
		Ppaux Circuits de distributions et leurs spécificités	Ecrit	Indiv	1			
	Parcours optionnel 1 : marketing du vin et digital		D + O + E	collectif + Indiv	7	80	40	40
		Design et Packaging du vin						
		Trade Marketing / Marketing Operationel						
		Experience Client						
		Marketing Digital et Webmarketing						
		CRM						
	Parcours optionnel 2 : International wine business (EN ANGLAIS)		D + O + E	collectif + Indiv	7	80	40	40
		Marchés Internationaux						
		Construire une stratégie de vente à l'international						
		Gérer la relation client et suivre son portefeuille						
		Administration des ventes et supply chain Export						
6	Projet tutoré	Pas de changement vs 2021/2022	D + O	D + O	8	146		
7	Alternance ou Stage (12-16 semaines) et rapport de stage	Pas de changement vs 2021/2022	D + O	D + O	12	420		
	Total							

Année universitaire : 2023-2024

CFVU du : 10 juillet 2023

Effectif prévisionnel : 30

V.D.I. :

Licence professionnelle "Métiers de la gestion et de la comptabilité: comptabilité et gestion des entités agricoles " dite "Licence professionnelle Management de l'Entreprise Agricole"

V.E.T. :

Intitulés	Nbre d'heures			ECTS	Coef	Semestre impair				Semestre pair				Session 2				Remarques (cours communs, validation en présentiel, notes plancher, report de note établissements co-accrédités)
	CM/ TD/ TA/ Visites	Travail perso	Total			Assidu		DA		Assidu		DA		Assidu		DA		
	Nombre d'Heures	Nombre d'Heures estimé	Heures/étudiant			Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Nature épreuve + (coeff)	Durée	Report O/N	Nature épreuve + (coeff)	
UE 1 : Développer des relations efficaces avec ses clients/adhérents/collègues	59		120	6	6													
Communiquer en langue anglaise	20	20,0	40,0	2	2	CT (i); coeff 1	1 h			CT (i)+ORA; coeff 1	1 h +20 mn			CT (i); coeff 1 + CT (i)+ORA; coeff 1	1 h + 1h+20 mn			
Synthétiser des documents à thématique professionnelle	9	21,0	30,0	1,5	1,5					CT (i); coeff 1,5				CT (i); coeff 1,5				
Convaincre, en intégrant une réflexion RSE	5	15,5	20,0	1	1	CT (i); coeff 1	3 h							CT (i); coeff 1	3 h			
Travailler en équipe, en présentiel et distanciel; Mener un entretien	26	4,5	30,0	1,5	1,5	CC (c): coeff 0,25 ORA(c): coeff 1	1 h			CC (c): coeff 0,25				ORA(i): coeff 0,5 ORA(i): coeff 1	20 mn 20 mn			
UE 2: Détecter les problèmes et enrichir/constituer sa boîte à outils	55		100	5	5													
Poser une approche globale, évaluer et gérer les risques	21	19,0	40,0	2	2	CC (i); coeff 1	1,5 h			CC (i); coeff 1	1 h			CT (i); coeff 1 + CT (i); coeff 1	1,5 h+1 h			
Assurer une veille	8	12,5	20,0	1	1	CC (i et/ou c); coeff 0,5				CC (i et/ou c); coeff 0,5				CT (i); coeff 1	1 h			
Gérer un projet			20,0	1	1	CT (i); coeff 1	1 h							CT (i); coeff 1	1 h			
Proposer des prestations et des projets. Innovations: générer des scénarios efficaces, créatifs et faisables	26	14,0	20,0	1	1					ORA (i); coeff 1	20 mn			ORA (i); coeff 1	20 mn			
UE 3: Soutenir les prises de décision des agrimanagers	62		120	6	6													
Comprendre la stratégie et l'organisation d'une entreprise, en intégrant une réflexion RSE	11	9,5	20,0	1	1	CT (i); coeff 1	2 h							CT (i); coeff 1	2 h			
Innovations organisationnelles : multi-structures, multi-activités	22	18,5	40,0	2	2	CC (i et/ou c); coeff 1				CC (i et/ou c); coeff 1				CT (i); coeff 2	2 h			
Innovations produits, territoires et marchés : démarches qualité, nouvelles filières, nouveaux circuits de distribution	23	17,5	40,0	2	2	CC (i et/ou c); coeff 1				CC (i et/ou c); coeff 1				CT (i); coeff 2	2 h			
Innovations métiers et compétences associées	8	12,5	20,0	1	1					CT (i et/ou c) et/ou ORA (i et/ou c); coeff 1				CT(i) et/ou ORA (i); coeff 1				
UE 4 : Accompagner dans le respect des obligations : réaliser les opérations comptables, financières, sociales et fiscales jusqu'aux documents de synthèse et déclarations	126		240	12	12													
Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement aux synthèses; contrôler les pièces et données, Effectuer les déclarations. Innovations digitales : recueillir, fiabiliser et traiter des Data	45	35,0	80,0	4	4	CT (i); coeff 4	4 h							CT (i); coeff 4	4 h			
Intégrer les éléments de Droit et réglementations encadrant les entreprises agricoles	48	52,0	100,0	5	5	CC (i); coeff 1 + CC(i); coeff 1	1 h +1,5 h			CC (i); coeff 1 + CC(i); coeff 1 + CC(i); coeff 1	2 h +1,5 h+1 h			CT (i); coeff 5	4 h			
Intégrer les éléments de financement (bancaire, aides publiques) ou de placement (épargne)	24	16,0	40,0	2	2					CT (i); coeff 2	2 h			CT (i); coeff 2	2 h			
Intégrer les enjeux spécifiques à des moments clés de l'entreprise	9	11,0	20,0	1	1					CT (i); coeff 1	1 h			CT (i); coeff 1	1 h			
UE 5: Conseiller vers la durabilité : analyser la triple performance d'une exploitation agricole et préconiser des innovations	96		220,0	11	11													
Analyser une situation et rédiger un commentaire de gestion	15	25,0	40,0	2	2	CT (i); coeff 2	4 h							CT (i); coeff 2	4 h			
Analyser les coûts de production	14	6,5	20,0	1	1					CT (i); coeff 1	1,5 h			CT (i); coeff 1	1,5 h			
Innovations digitales : Mesurer les impacts d'un changement à travers des tableaux de bord et autres outils de gestion prévisionnelle	21	19,0	40,0	2	2					CT(co et/ou i)+ORA (co et/ou i); coeff 2				CT(i) et/ou ORA (i); coeff 2				
Proposer à une entreprise agricole une optimisation économique, sociale, fiscale et environnementale. Innovations environnementales : s'initier à la comptabilité verte	23	37,5	60,0	3	3					CT (i); coeff 3	4 h			CT (i); coeff 3	4 h			
Conduire l'intégralité d'une démarche de conseil, de la prise de commande à l'entretien de restitution	24	36,0	60,0	3	3					CT (i); coeff 1	2 h			CT (i); coeff 1	2 h			
										CT(co et/ou i)+ORA (co et/ou i); coeff 2				CT(i) et/ou ORA (i); coeff 2				
UE 6: Projet tuteuré			140,0	8	8													
Rapport méthodologique				2,5	2,5	CC(c et/ou i); coeff 2,5								CT (i); coeff 2,5				
Rapport écrit final				2,5	2,5					CC (c et/ou i); coeff 2,5				CT (i); coeff 2,5				
Ecrit personnalisé				0,5	0,5					CC (i); coeff 0,5				CT (i); coeff 0,5				
Soutenance orale				2,5	2,5					ORA (c et/ou i), coeff 2,5				CT (i); coeff 2,5				
UE 7: Expérience en entreprise			420,0	12	12													
Suivi des séquences en entreprise				2	2	CT(i); coeff 1				CT(i); coeff 1				CT(i); coeff 2				
Rapport écrit final				6	6					CT (i); coeff 6				CT (i); coeff 6				
Soutenance orale				4	4					ORA (i); coeff 4				ORA (i); coeff 4				

Conditions de validation du semestre : pas de semestrialisation

Conditions de validation de l'année : Obtention du diplôme si moyenne générale

LP Productions animales – Parcours Métiers du Conseil en Elevage

Modules	Evaluation 1ère session		Evaluation 2ème session	Coefficients	ECTS
	Assidus	DA	Assidus		
UE1 Communiquer en toutes situations professionnelles					
Communication écrite en anglais	E	E	E ou O	1	1
Communication orale en anglais	E+O	E+O	E ou O	1	1
Communiquer par écrit et par oral	D+O	D+O	D ou O	3	3
Communication collective, animer une réunion	O	O	D ou O	1	1
UE2 Travailler avec méthode					
Problématisation, recherche documentaire et veille informative générale économique ou technique	D	D	D ou o	1	1
Gestion de projet et organisation des ressources	E	E	E ou o	1	1
Informatique : bureautique, automatisation sur Excel	D+O	D+O	D ou O	1	1
Savoir réaliser une enquête de besoins ou de satisfaction et analyser les données récoltées.	D+E	D+E	D ou E	3	3
UE3 Savoir appréhender une entreprise dans son environnement					
Politique et stratégie d'entreprise	CC+E	CC+E	E ou O	2	2
Réflexion métier/compétences	D	D	D ou O	2	2
Socio-organisation rurale/Etude de filières	D+O	D+O	D ou O	1	1
Connaitre les réglementations, normes et certifications des filières animales	D ou E	D ou E	D ou E ou O	1	1
UE4 Le conseil en agriculture					
Collecte d'informations et audit	D+O	D+O	D ou O	4	4
Conseil	E+D+O	E+D+O	D ou E ou O	4	4
Techniques de vente/Action commerciale	O	O	D ou O	3	3
UE5 Techniques et gestion en élevage					
Tronc commun: bases scientifiques et techniques des productions animales	CC+E+O	E	E ou O	6	6
Parcours optionnel: zootechnie, optimisation d'ateliers, filière.	CC+E	E	E ou O	5	5
UE6 Projet tuteuré	D+O	D+O	D et/ou O	8	8
UE7 Stage-Mémoire de fin d'études	D+O	D+O	D et/ou O	12	12
Total					60

LP Technico-Commercial – Parcours Management des activités commerciales des secteurs agricoles et alimentaires

Code du Module	Intitulé du module	Intitulé de l'évaluation	Modalité de L'évaluation 1 ^{ère} session	ECTS 1 ^{ère} session	Total ECTS	Date de l'épreuve 1 ^{ère} session	évaluation et coefficient 2 ^o session
UE1	Communiquer en toute situation professionnelle	Anglais	E	1	6	Janvier	E ou O : 2
		Anglais professionnel	O+E	1		Juin	
		Note de synthèse	Di	1.5		S1	E ou O : 4
		Ethique	E	1,5		S1	
		Conduite de réunion et communication orale	O	1		S2	
UE2	Travailler avec méthode	Analyse de problème	E	1	6	Janvier	E ou O : 1
		Gestion de projet et de ressources		1		Janvier	
		Veille informative	D	1		S1	E : 1
		Audit solution GRC	D+ O	1		S2	
		Méthodologie d'enquêtes	CC+ Dc	2 +1		S2	
UE3	Connaître l'entreprise et son environnement	Jeu d'entreprise	CC	1 FI	7	S1	E ou O : 5
		Politique d'entreprise	E	1 FI 2 FA		Janvier	
		Economie de filière	Dc + Oi	1+1		Janvier	
		Métiers et compétences	Dc	1		S2	
		Etude d'un environnement local	Dc+ Oi	1+1		S2	O : 2
UE4	Manager une équipe commerciale	Organisation et droit du travail	E	5	8	Juin	E ou O : 8
		Management d'équipe	O	3		Juin	
UE5	Commerce : du client aux résultats technico économiques du secteur	Audit commercial et plan d'action	E	1	13	S1	E ou O : 7
		Circuit court	Dc+Oc	0.5+0.5		S2	
		Mission commerciale	Di	4		Juin	
		Argumenter un projet commercial	Dc	1		S2	
		Gestion	CC +E	1.5+4.5		S2+ Juin	E : 6
UE6	Projet tuteuré	Dossier méthodologique	D	2.5	8	Janvier	D et/ou O : 8
		Dossier final	D+O	3+2.5		Juin	
UE7	Stage	Rapport et soutenance	D+O	6+6	12	Juin	D et/ou O : 12

E = écrit
O = oral
D = dossier

Oi = oral individuel

Di = dossier individuel

Dc = dossier collectif

CC = contrôle continu

2.1. GENERAL FRAMEWORK



The programme is studied in 4 countries (France, Italy, Romania and Greece) the **first year**.

Then in **second year**, after a period of junior consultancy of 2+4 weeks (in groups of 4-5 in a lab, a company, or in any host structure in Europe), the students

continue to Clermont-Ferrand in France for the third semester to complete their expertise from a producer perspective. They finished with a MSc thesis during the last semester.

	Module	Title	Place	ECTS
S1	1.1	Concepts of local and traditional food products	Angers (France)	5
	1.2	Processing of traditional food products		8
	1.3	Quality management and methods of characterisation of food products		7
	1.4	Sensory analysis, science of tasting and consumers perception	Piacenza (Italy)	10
S2	2.1	Agri-food economics and policy	Piacenza (Italy)	6
	2.2	International Agribusiness Management	Cluj-Napoca (Romania)	6
	2.3	International Policies and Regulations		6
	2.4	International agribusiness marketing	Thessaloniki (Greece)	6
	2.5	professional practices on field (trip & identification methods)		6
S3	3.1	Professional skills development (junior consultancy)	placement	5
	3.2	Products of origin and quality labels	Clermont-Ferrand (France)	5
	3.3	Management of food companies		5
	3.4	Relationship between productions systems and products quality		5
	3.5	Safety Hygiene and Environmental Management in SMEs		5
	3.6	Foreign languages (semesters 1 and 2, assessed during semester 3)		5
S4	4	Master thesis /Professional project	Worldwide	30

The 16 modules and equivalent ECTS of the 2-year MSc Food Identity programme

PROGRAM STRUCTURE

MSc Vintage		ECTS Credits	
Semester 1	Wine Quality	30	
Module 1.1	Berry development and ripening	3	
Module 1.2	Wine science	12	
	Sub-module 1.2.1	Winery placement internship	3
	Sub-module 1.2.2	Wine making processes	4
	Sub-module 1.2.3	Wine microbiology	3
	Sub-module 1.2.4	Wine analysis	2
Module 1.3	Wine conservation and stabilization	5	
Module 1.4	Wine sensory analysis	5	
Module 1.5	Wine marketing	5	
Semester 2	Sustainable Viticulture	30	
Module 2.1	Vineyard establishment	3	
Module 2.2	Precision viticultural farming	2	
Module 2.3	Viticultural environmental assessments	3	
Module 2.4	Grape pest and disease management	6	
Module 2.5	Grapevine eco-physiology	7	
Module 2.6	Grape varieties and wine geography	9	
Semester 3	Wine Identity	30	
Module 3.1	Managing the territorial identity of terroir wines	10	
Module 3.2	Assessing the terroir system of wine regions	10	
Module 3.3	Creating a wine brand from soil to consumer	5	
Module 3.4	Applied research or entrepreneurship project	5	
Semester 4	Master Thesis	30	
Module 4.1	Professional applied research project	30	